



ETAM Développement

Société en commandite par actions au capital de 16 416 415 €
Siège social : 67/73, rue de Rivoli – 75001 PARIS
308 382 035 R.C.S. PARIS

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE ANNUEL DU 31 MAI 2010

- Lecture du rapport de gestion de la gérance intégré dans le Rapport Financier Annuel et présentation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les opérations de souscription et d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations d'attributions d'actions gratuites ;
- Lecture du Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif à l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés, de l'exercice écoulé et sur l'exécution de leur mission ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la convention visée à l'article L. 226-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; quitus à la Gérance (première résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice (deuxième résolution) ;
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009; quitus à la Gérance (troisième résolution) ;
- Approbation de conventions réglementées (quatrième résolution) ;
- Autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions à donner à la Gérance (cinquième résolution) ;
- Pouvoirs aux fins de formalités légales (sixième résolution).

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE ANNUEL DU 31 MAI 2010

- Renouvellement de l'autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la Société (septième résolution) ;
- Réduction de capital d'un montant de 4.355.685 euros, soit 26,53 % du capital, par voie de rachat par la Société de ses propres actions et annulation des actions rachetées et autorisation à la Gérance à l'effet de formuler une offre publique de rachat à tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital et d'en arrêter le montant définitif (huitième résolution) ;
- Pouvoirs aux fins de formalités légales (neuvième résolution).